

## Procès verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 4 février 2019 de 20h30 à 22h25

**Etaient présents** : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, DEFORGE Marc et WOLTER Sylvain.

Absents excusés : SALLET Claude ayant donné procuration à DETHUNE Catherine  
THILL Sébastien

**Secrétaire de séance** : STEPHAN Murielle

### **Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 7 janvier 2019**

Madame Déthune souhaite qu'on modifie le terme « lettre de doléances » pour le courrier écrit par Monsieur Biéri et lu au dernier conseil municipal par le terme « lettre ouverte », comme intitulé dans l'objet du mail du demandeur. 7 voix pour et 1 abstention, le précédent compte-rendu est approuvé.

### **Mise à disposition d'une salle : activité méditation**

Madame Pionnier, loue une salle de l'ancienne école le jeudi soir pour des séances de méditation. Une nouvelle demande de sa part, est parvenue en mairie pour louer cette même salle : Elle voudrait proposer des formations en journée en radiesthésie et en élixir de pierres minérales, 4 à 5 samedis par an. Le conseil décide, à l'unanimité, de mettre à disposition le même local moyennant une participation de 45€ pour une occupation de 9h à 16h.

### **Création d'un poste adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe**

L'adjoint technique titulaire a réussi son examen professionnel d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe. Pour bénéficier de cet examen, le poste correspondant doit être ouvert. Le centre de Gestion a réalisé une simulation de reclassement. Les élus ont été très surpris de cette correspondance. Les membres du conseil municipal ajournent leur décision pour demander des explications complémentaires au centre de Gestion.

### **Demande de subvention Fédération départementale Familles Rurales**

La Fédération Départementale Familles Rurales a des difficultés à équilibrer ses coûts de fonctionnement fortement impactés, par des temps de trajet et frais kilométriques exponentiels, malgré les aides allouées par les caisses de retraite et le Département. Elle sollicite le soutien de la commune par l'octroi d'une subvention afin de maintenir leurs services au plus proche des familles vivant en milieu rural.

Par ailleurs, la Fédération a décidé de facturer de nombreux services aux associations locales, à l'image des fiches de paie : 14€ par mois et par salarié.

Il est rappelé que la Fédération prend une bonne partie de la cotisation de chaque adhérent. Lors du dépôt de leur demande, aucun résultat financier de l'année N-1 et du budget prévisionnel de l'année N, n'a été fourni.

Les élus ne donnent pas suite à cette demande et préfèrent continuer à subventionner l'entité locale Familles Rurales d'Ecury.

### **Commission animation**

Un geste a fait en faveur de 4 personnes âgées qui n'ont pas pu se rendre aux vœux de la commune cette année, alors qu'ils le faisaient les années passées.

Activités proposées sur 2019 :

- Fête des voisins dont la date officielle est le 31 mai 2019. Le principe est le même, à savoir se retrouver par quartier à une date de son choix pour qu'un maximum de personnes puisse y participer. Les élus proposent du rosé comme contribution de la commune.
- Repas des aînés : 17 novembre 2019. Les habitants de 70 ans et plus seront conviés à cette manifestation avec leur conjoint.

**Commission travaux**

Madame le Maire rappelle le nombre d'autorisations d'urbanisme délivrées en 2018 :

9 certificats d'urbanisme – 7 cessions de propriété – 4 Permis de construire et 17 déclarations préalables.

Le but de cette réunion est de faire le point sur les investissements non réalisés en 2018 et à reporter sur 2019 et ceux à envisager.

**SYMSEM**

L'écho du SYMSEM va être distribué dans la semaine du 11 février.

La grille tarifaire pour la redevance incitative a été validée. Elle comprend un forfait de 18 levées et un tarif à la levée supplémentaire.

Un petit récapitulatif ci-dessous :

Personnes au foyer	Volume du bac	Prix pour 18 levées
1 personne	120 litres	110 €
2 personnes	120 litres	150 €
3 à 4 personnes	180 litres	210 €
5 personnes et plus	240 litres	270 €

Les sacs prépayés sont réservés aux résidences secondaires, aux salles des fêtes mais en aucun cas, aux particuliers. Des réunions publiques seront organisées entre mars et juin 2019. Madame le Maire a demandé à ce qu'une réunion soit programmée dans la Vallée de la Coole.

La collecte des données pour la facturation à blanc commencera en avril 2019.

**Questions diverses**

La SNCF a indiqué à la commune que le pont surplombant la ligne Strasbourg-Paris était en triste état. Divers travaux sont à entreprendre ; ceux-ci pourront être réalisés par les employés communaux lorsque la météo le permettra.

Les trottoirs appartenant à la famille BIERI, rue de Nuisement ont été réglés suite au retour des hypothèques.

Une relance a été faite auprès des associés de la SCI la Villa des Pêcheries, qui sont propriétaires de la chaussée des Pêcheries. Le transfert de propriété est toujours en suspens. La commune ne peut engager aucuns travaux sur un terrain privé.

Un courrier a été adressé aux trois locataires de la commune pour leur proposer un compost afin de réduire le nombre de levées de bacs. A ce jour, aucune réponse de leur part.

Le Bureau d'études Auddicé a été relancé pour l'étude au cas par cas. Celle-ci sera réalisée dans la semaine et envoyée à la commune pour relecture avant envoi à la communauté de Communes.

Renouvellement cidex : un courrier recommandé a été envoyé au directeur de la plateforme. Monsieur Thill, qui travaille à la Poste, a également de son côté, fait remonter le problème de la commune.

Le facteur a commencé sa nouvelle tournée. Il est désolé car il n'arrive pas à terminer sa tournée même en finissant tardivement. Il a proposé à ses responsables de desservir les communes un jour sur deux sauf les colis, les recommandés et les boîtes jaunes.

Quelques incivilités : Lors du dernier épisode neigeux, un talus de neige traversant les deux voies avait été réalisé juste après le rond-point du Mazin. Un administré a fait le nécessaire pour dégager la chaussée et permettre aux automobilistes de circuler librement.

La grosse poubelle du tennis a été retrouvée par terre ainsi que le panneau de stationnement de la place handicapée à l'aire de jeux. Une boîte aux lettres a été cassée et le panneau stop de la rue de la Marguette a également été retrouvé au sol.

Monsieur Molinier souhaite lancer une consultation auprès d'opérateurs pour la réalisation d'un parc solaire sur la piste désaffectée de l'aérodrome.

**Prochaines réunions :**

Participation citoyenne : mercredi 6 février 2019 à 18h30 à la salle des fêtes

Conseil municipal : lundi 4 mars 2019 à 20h30